

HORIZON !

Les Échos d'Haramont

N°10 - Juillet/Août 2021

LE MOT DU MAIRE



Chères Haramontoises, Chers Haramontois,

Les dimanches 20 et 27 juin derniers, ce n'était pas « un long dimanche de fiançailles » * mais « un long dimanche d'élections départementales et régionales ».

Les Français se sont très peu rendus aux urnes, enregistrant ainsi un taux d'abstention record sur l'ensemble du territoire (66,28% au premier tour et 63,16% au deuxième)

A Haramont, le taux d'abstention a été un peu plus faible (respectivement 56,44% et 55,33%) et le scrutin s'est déroulé dans d'excellentes conditions.

Comme chacun d'entre vous le sait Xavier Bertrand a été reconduit à la tête de notre région des Hauts de France et le binôme Jeanne Doyez-Roussel et Patrice Lazaro élu au conseil départemental pour représenter notre canton, celui de Villers-Cotterêts.

Je profite de cet éditorial pour remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont voté ; qui ont participé directement ou indirectement à la bonne tenue de ces 2 scrutins, et ont donc permis de faire vivre la démocratie.

A moins d'un an de la présidentielle de 2022, je pense que chacun d'entre nous peut méditer sur cette citation du comte de Montalenbert (1810-1870)

« VOUS AVEZ BEAU NE PAS VOUS OCCUPER DE POLITIQUE, LA POLITIQUE S'OCCUPE DE VOUS TOUT DE MÊME »

Puisse chacun d'entre nous faire sienne cette réflexion et participer en masse au printemps prochain à l'élection reine de la V^e République, celle du Président de la République, au suffrage universel direct depuis 1965.

D'ici là, je vous souhaite à tous un bel et bon été, et vous informe que le prochain numéro de l'Horizon paraîtra, toujours grâce au soutien de nos 3 fidèles annonceurs, en septembre 2021.

Bien sincèrement

Christian Chauvin, Maire

* Très beau film franco-américain réalisé par Jean-Pierre JEUNET, sorti en 2004. En 2005, le film reçoit 5 César, dont celui de la meilleure actrice dans un second rôle pour Marion Cotillard. Il obtient aussi 2 nominations aux Oscars.

Une page qui se tourne !

«Après 38 ans d'enseignement dont 30 ans passés à l'école d'Haramont (devenue ma deuxième maison), le temps de la retraite a sonné !

Je tenais à remercier toutes les personnes que j'ai pu côtoyer : les enfants, parents, grand-parents, nounous, collègues, aides maternelles, élus, employés communaux, stagiaires... pour leur gentillesse, leur soutien, leur aide et leur confiance durant toutes ces années. Haramont est devenu mon village d'adoption, je continuerai à penser à vous tous et ne vous oublierai pas. Petits et grands vous allez, sûrement, me manquer...

Maintenant, voici le temps de prendre du temps, le temps de lire, jardiner et voyager !"

Sophie Oberlé

Quelques rappels

POUBELLES : Il est rappelé aux administrés que les poubelles ne doivent en aucun cas être sur le trottoir en sac (éventration par des animaux etc.). Pour les résidences secondaires, des poubelles place des Fêtes ou rue Sainte Anne, sont mises à disposition.

Enfin, pour que nos rues soient agréables et belles, les poubelles doivent être sorties seulement la veille du jour de ramassage et rentrées le jour même. A titre d'information, la loi prévoit une amende de 68 euros pour toutes poubelles restées sur le trottoir après le jour de ramassage.

Merci de respecter ces consignes pour le bien-être de chacun.

COLLECTE DES VERRES : 14 juillet 2021 (Confirmé par les services de la CCRV)

FEUX : Nous vous rappelons que ceux-ci sont interdits dans le village par un arrêté préfectoral. Encore une fois, pour le confort de tous veillez à respecter cette interdiction.

Extrait de l'arrêté n°008/2020 du 15/10/2020.

TRAVAUX : les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués, sur la commune d'Haramont que de 8h à 12h et de 13h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés) et de 10h à 12h le dimanche (sauf jours fériés).

RESPECT DES VOISINS : les goûts musicaux sont personnels et nous ne sommes pas obligés de les partager à outrance avec nos voisins. Merci de respecter chacun.

Les travaux

Route de Largny, une jolie com-



position réalisée par Gérard et Laurent, habille le talus proche de la borne à incendie.

Retour sur une réalisation du mois d'avril, route de Taillefon-



taine. Le temps a réalisé son travail... Les Capucines ont pris de l'ampleur...

Lors du ramassage des déchets verts le 21 juin 2021, Gérard et Laurent ont récolté deux camions comme celui-ci.



Nous vous rappelons les règles : 3 sacs maximum par

habitation et 2 fagots de petites branches. Les sacs ne doivent pas contenir de cailloux, terres ou gravats ou autres déchets, faute de quoi ils ne seront pas ramassés.

Au moins de juin, Fabrice a rencontré des prestataires qui doivent nous fournir des devis concernant le marquage au sol afin de réaliser ou de réhabiliter des passages piétons, ligne de stop etc. Nous espérons que les travaux seront réalisés très rapidement, pour la sécurité de chacun.

Lors du Conseil de juin il a été décidé de faire intervenir VEOLIA pour réaliser un diagnostic des réseaux EP du village de la route de Villers à la rue de la Vallée en passant par le ru qui longe l'arrière des parcelles de la rue du Docteur Mouffler, sans oublier le Chemin Vivier Maître-Jean.

Ce diagnostic nous permettra de voir les points noirs de notre réseau.

Le pain

« Notre boulanger Nicolas prend une pause. Je vous retrouve en septembre ou octobre pour de nouvelles ventes de pains et brioches. »

Marina

Le Petit Marché de Diane est présent tous les samedis de 15h15 à 16h00 sur la place de Verdun. Congés du 8 au 15 août.

Food-truck

Au Ketje de Bruxelles, c'est désormais tous les lundis que vous retrouverez vos friandises frites et d'autres spécialités belges sur la place des Fêtes d'Haramont de 18h à 22h. Présent tout l'été.

État-civil

Melle WAGNER Océane et Mr GRAVIER Cédric se sont pacés le 11 juin 2021

Site Internet

Le site de la commune s'est offert un nouveau design.

Infos sur : www.haramont.fr



Au conseil municipal

Conseil du 7 juin 2021

RACHAT DU CAMION

Le crédit du camion de la commune arrive à échéance. A compter du 15 juin, la commune a la possibilité de racheter le camion pour la somme de 291,67€ HT soit 350€ TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE le rachat du camion au profit de la commune.

CHOIX DEVIS - PROPOSITION CURAGE DES RESEAUX

Le Conseil municipal prend connaissance des devis concernant le curage des réseaux d'eau à savoir :

Devis 1 : Véolia	
Route de Villers	1 470€ TTC
Rue de la Vallée	6 660€ TTC

Devis 2 : ASUR	
Route de Villers	3 744€ TTC
Rue de la Vallée	4 800€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de choisir les devis Véolia.

POINTS DIVERS

Arbres

Une offre de prix nous a été transmise afin de réaliser l'exploitation et l'achat des acacias de l'ancienne voie ferrée.

École

Une réunion s'est tenue mercredi 2 juin 2021 à Puiseux-en-Retz avec Monsieur MALARANGE.

Conseil du 22 juin 2021

ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu la délibération du conseil du 17 juin 2002 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Haramont ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 002 368 21 Z0008 reçue le 28 avril 2021, adressée par maître Cécile DESMAREST, notaire à Villers-Cotterêts, en vue de la cession moyennant le prix de deux cent treize mille euros (213 000 €), d'une propriété sise à Haramont, cadastrée section C 1454, 2 bis chemin Vivier Maître Jean et C 1458, 11 rue de Selve, d'une superficie totale de 00ha 10a 85ca, appartenant à Monsieur David OZERAY ;

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 17 juin 2021 ;

Considérant que le terrain de cet ensemble immobilier est pour partie sur un « trou perdu » et qu'il existe une construction (abri de voitures) qui n'a bénéficié d'aucune autorisation administrative, Monsieur le Maire d'Haramont a la volonté d'exercer son droit de préemption.

Considérant que si l'acquisition a lieu, la maison sera mise en location afin de couvrir le remboursement mensuel de l'emprunt d'achat des parcelles C 1454 et C 1458 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire un emprunt d'environ deux cent vingt mille euros (220 000 €) afin de pouvoir acquérir cet immeuble

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 8 voix contre et 7 voix pour,

REFUSE la demande de M. le Maire d'emprunter la somme de deux cent vingt mille euros (220 000€) pour l'acquisition de cet ensemble immobilier.

Ce bulletin vous est en partie offert, grâce au partenariat des entreprises ci-contre.

Merci à elles !

Entreprise FONSECA Pascal
Maconnerie Générale

HARAMONT
03 23 96 20 36

PLOMBERIE C. DELCOURT
CHAUFFAGE
 ● INSTALLATION ●
 ● DÉPANNAGE ●
 ● ENTRETIEN ●
Fioul-Gaz-Bois-Granulés
 ● SANITAIRE ●
 1, rue de la Vallée
HARAMONT

03 23 96 89 46

ACM RICBOURG
& VIDANGES
TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT VIDANGES
Particuliers-Professionnels Collectivités
 4, route de Largny - HARAMONT
03 23 96 40 21
acmricbourg@orange.fr
www.acm-ricbourg.fr

Les élections du 20 juin et du 27 juin 2021 ont surtout été marquées par une abstention record ; que ce soit à l'échelle de notre village ou à l'échelle nationale.

S'il est communément admis, aujourd'hui dans notre pays, que chaque homme et femme peuvent voter et se faire élire librement, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, ce droit a été l'objet de longues luttes depuis la Révolution.

La Constitution de 1791 établit l'idée du vote, né lors de la Révolution Française, même s'il inclut seulement les hommes de plus de 25 ans répondant à un critère spécifique : le paiement de l'impôt direct appelé le « cens ». Cette première instauration limite donc l'usage de la démocratie aux plus aisés des citoyens.

Il faut attendre les nouveaux événements révolutionnaires de 1848 pour que le droit de vote soit élargi à une plus grande partie de la population ; sans distinction de revenus, de classe sociale. L'âge légal du vote pour les hommes est donc passé à 21 ans. Seules sont ex-

clues de ce grand changement les femmes.

Pour que cette partie de la population puisse donner sa voix au scrutin, il faut attendre 1944. Après une centaine d'années de luttes sociales acharnées, de manifestations, de tracts distribués, les femmes obtiennent le droit de vote en hommage à leur implication dans la Résistance et à leur effort durant la seconde guerre mondiale.

Vingt-quatre ans plus tard, mai 1968, les revendications de la jeunesse vont permettre un nouvel élargissement du droit de vote. Sous Valéry Giscard d'Estaing, en 1974, la majorité et l'âge légal du vote sont abaissés à 18 ans. La jeunesse peut alors s'exprimer aux urnes, comme leurs aînés.

En France, le vote est un droit obtenu grâce à des combats violents, des luttes sociales

Petite rappel de législation

L'utilisation d'un DRONE est réglementée (source.service.public.fr)

Un drone est un engin volant sans passagers, piloté à distance. Si vous souhaitez piloter un drone pour le loisir ou, plus généralement, pour effectuer un vol à faible risque, vous devez respecter la réglementation sur les vols en catégorie ouverte. Certains drones doivent être enregistrés pour effectuer ce type de vol. Dans tous les cas, un certain nombre de règles conditionnent leur pilotage. Certaines zones sont interdites au vol et d'autres soumises à restrictions.

Vous devez avoir au moins 14 ans pour piloter votre drone. Toutefois, vous pouvez utiliser votre drone sans condition d'âge dans l'un des cas suivants :

Vous avez construit vous-même votre drone et il pèse moins de 250 grammes

Vous êtes accompagné d'un télépilote âgé d'au moins 16 ans.

A la fin de l'enregistrement, un numéro d'exploitant, sous la forme « FRA + 13 caractères », vous est remis. Vous devez inscrire ce numéro sur votre drone.

Votre responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres drones, aux

personnes et aux biens. La hauteur de vol maximale est de 120 mètres. Elle est inférieure aux alentours des aéroports et dans certaines zones d'entraînement de l'aviation militaire.

Il faut avant tout vol vérifier la hauteur maximale autorisée à l'endroit souhaité.

En cas de violation des règles de sécurité et des interdictions de survol, vous risquez de 1 à 6 mois d'emprisonnement et de 15 000€ à 75 000€ d'amende et vous faire confisquer votre drone.

Respect de la vie privée

Les personnes autour du drone doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de capteurs susceptibles d'enregistrer des données les concernant.

Vous ne pouvez pas enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes sans leur autorisation.

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées. Vous ne pouvez pas utiliser les images prises dans un but commercial ou professionnel.

En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, vous encourez un an d'emprisonnement et 45000€ d'amende.

DEPARTEMENTALES	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour
INSCRITS	450	450
VOTANTS	197	204
EXPRIMÉS	180	191
BERTIN Véronique & BRIFFAUT Franck	92	96
DOYEZ ROUSSEL Jeanne & LAZARO Patrice	88	95
BLANCS ET NULS	17	13
Résultats des élections à Haramont		
REGIONALES	1 ^{er} Tour	2 ^e Tour
INSCRITS	450	450
VOTANTS	197	201
EXPRIMÉS	195	196
UNE REGION FIÈRE FORTE ET RASSEMBLÉE JOSÉ EVRARD	8	/
LUTTE OUVRIERE FAIRE ENTENDRE		
LE CAMP DES TRAVAILLEURS Eric PECQUEUR	12	/
UNE REGION QUI VOUS PROTEGE Sébastien CHENU	57	60
POUR LE CLIMAT POUR L'EMPLOI Karima DELLI	14	30
SE BATTRE POUR VOUS : Xavier BERTRAND	85	106
FACE A L'INEFFICACITE DE L'ÉTAT, UNE SOLUTION : UNE FRANCE FÉDÉRALE Audric ALXANDRE	1	/
HAUTS DE FRANCE UNIS Laurent PIETRASZEWSKI	18	/
BLANCS ET NULS	2	5

engagées. A l'heure actuelle, le vote continue à déchaîner les passions ; plusieurs débats alimentent ce droit.

L'accès des citoyens à la démocratie s'est réalisé grâce à une forte mobilisation de la population qui semble pourtant s'essouffler. N'oublions pas

qu'un droit n'est jamais définitivement acquis, que même si l'abstention est aussi un moyen de se faire entendre, il faut continuer à se mobiliser pour ne pas perdre cette chance que l'on a de pouvoir élire nos représentants dans les institutions françaises. **Anais**

QUIZZ

Créé par Bettina Caignault

Amis lecteurs, A vos crayons !

Petite histoire de l'Europe

- 1/ Qui était EUROPA ?
- 2/ Combien d'états compte l'Union Européenne ?
- 3/ Quels sont les pays fondateurs de la Communauté Européenne ?
- 4/ Combien y a-t-il de langues officielles au Parlement Européen ?
- 5/ Qui fut le 1^{er} président de la Communauté Européenne ?
- 6/ Qui est le personnage célèbre d'un roman d'Alexandre Dumas qui est mort à Maastricht ?
- 7/ Aujourd'hui qu'évoque Maastricht pour vous ?
- 8/ Et Schengen ?
- 9/ Qui est la Présidente de la Commission européenne ?
- 10/ Combien d'étoiles possède le drapeau européen ?

Réponses dans le prochain numéro de notre journal municipal !

A vos corrections !

Réponses du quizz paru en juin 2021.

- 1/ Jack Lang
- 2/ La Fête de la musique a lieu le 21 juin
- 3/ Lully jouait du violon
- 4/ Mozart est né à Salzbourg en Autriche
- 5/ Mozart
- 6/ Beethoven souffrait de surdité
- 7/ Chopin est né en Pologne
- 8/ L'écrivaine française qui fut la compagne de Frédéric Chopin est Georges Sand
- 9/ Les Polonaises
- 10/ Claude Debussy

PRIEURÉ DE LONGPRÉ
HARAMONT

Situé au cœur d'une vallée traversée par un cours d'eau qui alimente des étangs bordés de pâtures et entouré par la forêt de Retz, le Prieuré de Longpré



est bâti en 1180 sur les ruines d'un petit monastère datant du IX^e siècle. La construction est due à la comtesse Aliénor de Vermandois qui, sous le règne du Roi Philippe Auguste, obtient du Pape Clément III la fondation et l'implantation d'une colonie Fontevriste. Entièrement restauré depuis 1994, ce bel ensemble bordé de jardins d'inspiration médiévale, offre aux visiteurs une superbe invitation à la découverte. Ouvert tous les jours du 12 juillet au 19 septembre 2021, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les dates et horaires sont communiqués à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment pour tenir compte des conditions sanitaires, mise à jour permanente sur :

www.prieuredelongpre.com

Tarif adulte : 5€, 3€ pour les groupes de plus de 10 personnes (3€ pendant les journées du Patrimoine). Gratuit pour les moins de 15 ans et les personnes handicapées.

Infos : 03 23 96 33 85

CHÂTEAU DES FOSSÉS
HARAMONT

Édifié sur les restes d'une place forte, ce charmant petit château



Renaissance de la fin du XV^e siècle, entouré d'eau et niché dans une vallée boisée, fut rénové peu avant 1870 et agrémenté d'un parc orné de magnifiques arbres, dont un tulipier de Virginie. L'ouvrage de pierre et ses belles dépendances, classés,

disposent sur la façade arrière d'une tourelle à six pans et vis d'escalier hors œuvre. Dumas père y vécut de l'âge de 2 à 4 ans et en garda des souvenirs évoqués dans ses "Mémoires"... Ouvert à la visite du 1er juillet au 3 août, du 7 au 9 septembre et du 14 au 17 septembre 2021, du lundi au samedi de 8h à 14h. Les dimanches de 13h30 à 19h30. Visite guidée à 15h le vendredi 17 septembre 2021 (Journées Européennes du Patrimoine). Le plan d'eau étant non surveillé, les visites sont accompagnées.. Sur rendez-vous aux autres périodes de l'année. Tarif adulte: 3 €

Infos : 03 23 96 85 98

LE FABULISTE ET LE DRAMATURGE, UNE AMITIÉ LITTÉRAIRE AU GRAND SIÈCLE

LA FERTÉ-MILON Musée J. Racine

Cette exposition (du 03/07/2021 au 01/11/2021) est consacrée aux relations entre les deux Jean, apparentés et amis, maîtres



plumes de notre littérature classique et compagnons d'Académie, restés toujours proches tant de leur vivant qu'à travers trois siècles de gloire commune. Une histoire d'amitié et de proximité régionale, mais aussi de vers si populaires, où notre enfance retrouve avec émotion les sages conseils exprimés par la fourmi, le renard, la belette ou le loup, devenus porte-paroles de La Fontaine. Tout un programme, pour tous les âges ! Cette exposition est présentée par l'Association Jean Racine et son terroir à La Ferté Milon. Entrée libre.

NOCTURNE EN FORÊT DE RETZ
SAMEDI 7 AOÛT

Fin d'après-midi et soirée autour de la maison du bois Hariez : balade de jour, brochettes-partie à partir de 19h puis ronde de nuit dès 22h. Programme susceptible



d'évoluer selon les conditions sanitaires. Assurez-vous du maintien de la sortie et des conditions de participation à l'évènement en contactant l'organisateur.

Infos : 03 3 23 71 42 17 / 06 31 13 97 64

JEU DE PISTE EN FORÊT DE RETZ
LUNDI 26 JUILLET

Prêt à résoudre des énigmes et à réaliser des défis en pleine na-



ture ? Carte et feuille de route en mains répondez aux questions et jeux de parcours. Rejoignez-nous pour ce jeu de piste familial en forêt de Retz. Partie de plaisir garantie ! A partir de 6 ans / 30 pers. max. Programme susceptible d'évoluer selon les conditions sanitaires. Assurez-vous du maintien de la sortie et des conditions de participation à l'évènement en contactant l'organisateur.

Infos : 03 3 23 96 55 10

RALLYE PHOTOS

LA FERTÉ-MILON

Lundi 16 août, équipés de votre appareil photo, parcourez La Ferté-Milon : ses vestiges médiévaux, ses édifices religieux ou encore son canal. Avec le rallye photos, découvrez les trésors et détails de ce bourg pittoresque. Une façon amusante de découvrir notre territoire ! A partir de 6



ans / 30 pers. max. Programme susceptible d'évoluer selon les conditions sanitaires. Assurez-vous du maintien de la sortie et des conditions de participation à l'évènement en contactant l'organisateur.

Tarif adulte: 4,50€ - enfant: 3,50€
Infos : 03 3 23 96 55 10

Le service enfance-jeunesse de la CCRV reprend ses animations. Au programme de cet été 2 séjours et 3 sorties familiales !

Séjours été

Nous vous proposons de passer un séjour à Samer dans le Pas-de-Calais. Deux dates vous sont proposées en fonction de l'âge des enfants :

• **Du 12 au 17 juillet pour les 8/11 ans**

Activités : visite du centre de pêche MARÉIS, baignade et jeux de plage, char à voile, journée à Bagatelle, sortie au centre aquatique d'Hélicea

• **Du 19 au 24 juillet pour les 12/15 ans**

Activités : baignade et jeux de plage, sortie à Nausicaa, olympiades, découverte du Cap gris Nez, char à voile...

Tarifs : 117€ pour les habitants de la CCRV / 129€ hors territoire.

Nombre de places limité à 20 personnes par séjour.

Sorties familiales

Trois sorties familiales sont prévues cet été :

• **Samedi 10 juillet : La Mer de Sable**

Horaire de 8h à 18h
Tarifs : 8€ pour les habitants de la CCRV / 9€ hors territoire.

• **Samedi 24 juillet : Zoo de Thoiry**

Horaire de 7h30 à 19h
Tarifs : 15€ pour les enfants et 18€ pour les adultes habitant sur la CCRV / 18€ pour les enfants et 21€ pour les adultes hors territoire.

• **Samedi 7 août : Axoplage**
Horaire de 8h à 18h
Tarifs : frais de transport à régler à la CCRV 2€. Les billets d'entrée sont à régler sur place : gratuit pour les moins de 5 ans, 2€ de 5 à 14 ans et 5€ à partir de 15 ans

Renseignements et inscriptions

Pour tout renseignement et inscription, veuillez contacter le service enfance-jeunesse de la CCRV au 03 23 55 98 97 ou p.aerts@retzenvalois.fr



Directeur de la publication :
Christian Chauvin

Comité de rédaction :
Commission communication

Maquette et impression :
Emi Pub&Com

Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

Toute reproduction, même partielle, interdite sauf autorisation de la municipalité.

En juillet, le jardinier goûte pleinement le fruit de son labeur printanier, mais de nombreuses tâches l'attendent encore :

- Aider les fleurs à supporter la chaleur de juillet.
- Prendre soin des rosiers et autres arbustes d'ornement.
- Arroser la pelouse tout en espaçant les tontes.
- Gérer les légumes au potager.
- Favoriser la production de beaux fruits au verger.

Pour les fleurs ?

Commencez par rabattre les vivaces de printemps définitivement déflorées et les vivaces susceptibles de refleurir une seconde fois.

- Continuez à diviser les touffes de vivaces âgées, **notamment les iris**.
- Arrosez les massifs, le soir de préférence, **après avoir biné**

pour optimiser les arrosages.

Plus que jamais, **paillez** pour conserver la fraîcheur.

- Tuteurez les vivaces hautes.
- Semez les bisannuelles pour le printemps prochain : campanules, giroflées, myosotis, roses trémières, etc.
- Repiquez en godets les bisannuelles semées en juin.
- Plantez les bulbes d'automne.
- Bouturez la lavande et les hortensias. Marcotez les œillets.

Si vous voulez faire sécher la lavande pour des tisanes ou des sachets de senteur, récoltez-la juste avant que les fleurs ne soient totalement épanouies. Avant de partir en vacances, supprimez toutes les fleurs des vivaces, rosiers et arbustes.

Pour les arbres et arbustes d'ornement ?

Terminez de tailler les derniers

arbustes à floraison printanière tardive et **taillez les haies** pour la deuxième fois de la saison.

- Binez le pied des arbustes plantés dans l'année, arrosez copieusement puis paillez.
- Arrosez en particulier les arbustes à floraison estivale et les arbustes plantés dans l'année.
- Surveillez l'apparition d'araignées rouges sur les conifères.
- Commencez les boutures sur bois semi-aoûté : ciste, corète du Japon, cytise, escallonia, fusain, lavatère arbustive, houx, lilas, lilas des Indes, troène, viorne ou weigelia.
- Marcotez la bignone, le chèvrefeuille, les clématites et le jasmin.

En juillet, il est temps de soigner les rosiers :

- Continuez les traitements préventifs ou curatifs et notamment, surveillez et traitez les attaques de pucerons.
- Supprimez les gourmands et taillez les rosiers non remontants.
- Vers la mi-juillet, apportez de l'engrais aux rosiers à floraison remontante ou continue.

Pour la pelouse ?

En juillet, la pelouse commence à souffrir de la chaleur et réclame votre attention :

- Espacez les tontes à une par quinzaine et tondez haut (7 cm) afin que le gazon résiste mieux à la chaleur.
 - Arrosez régulièrement : préférez des arrosages copieux 2 à 3 fois par semaine à des arrosages courts et fréquents. Arrosez de préférence le soir.
- Avant votre départ en vacances, si vous quittez votre maison, faites un apport d'engrais azoté, ne tondez pas ou tondez haut et arrosez copieusement la pelouse.

À noter : si les arrosages sont interdits, laissez votre pelouse jaunir sans crainte, elle n'en souffrira pas et reverdira dès les premières pluies.

Pour le potager ?

Au potager non plus, l'été ne laisse pas de répit au jardinier :

- Taillez et pincez les aubergines, tomates, melons et cucurbitacées.



Arrosez copieusement le potager, de préférence le soir.

Binez régulièrement pour optimiser les arrosages.

- Paillez pour conserver la fraîcheur.
 - Sarclez et buttez les pommes de terre, les haricots et les poireaux.
 - Traitez préventivement les pommes de terre et les tomates à la bouillie bordelaise, contre le mildiou.
- Sur les végétaux sensibles, posez des filets contre les altises et les piérides.
- Éclaircissez les semis qui le nécessitent.
 - Semez : betteraves, carottes, cerfeuil, choux, courgettes, épinards, fenouil, haricots verts nains, laitues, navets, persil, poireaux, poivrons, radis.
 - Plantez ou repiquez : artichauts, brocolis, choux, choux de Bruxelles, choux-fleurs, courgettes, poireaux.
 - Installez un arrosage automatique avant votre départ en vacances.

Pour le verger ?

Taillez les framboisiers non remontants.

- Effectuez une «**taille en vert**» ou taille d'été sur les pêchers, poiriers et pommiers.
 - Éclaircissez les fruits en surnombre sur les pêchers, poiriers et pommiers.
 - Étayez les branches alourdies par les fruits, pour leur éviter de se casser.
 - Binez le pied des arbres, arrosez et paillez par temps sec. En particulier, arrosez copieusement les fruitiers récemment plantés.
 - Installez des pièges à guêpes. Renouvelez la plaque engluée et la capsule des pièges à phéromone. Si de nombreux carpocapses sont piégés, traitez avec un insecticide bio.
- Poursuivez éventuellement l'ensachage des fruits.

Greffez les abricotiers, poiriers et pruniers (greffe en écusson).

Le poète

Jean de la Fontaine

L'AMOUR ET LA FOLIE

Tout est mystère dans l'Amour,
Ses flèches, son carquois, son flambeau, son enfance (1) :
Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour
Que d'épuiser cette science.
Je ne prétends donc point tout expliquer ici :
Mon but est seulement de dire à ma manière
Comment l'aveugle que voici
(C'est un Dieu), comment, dis-je, il perdit la lumière ;
Quelle suite eut ce mal, qui peut-être est un bien ;
J'en fais juge un amant, et ne décide rien.
La Folie et l'Amour jouaient un jour ensemble :
Celui-ci n'était pas encor privé des yeux.
Une dispute vint : l'Amour veut qu'on assemble
Là-dessus le conseil des dieux ;
L'autre n'eut pas la patience ;
Elle lui donne un coup si furieux,
Qu'il en perd la clarté des cieux.
Vénus en demande vengeance.
Femme et mère, il suffit pour juger de ses cris :
Les Dieux en furent étourdis,
Et Jupiter, et Némésis (2),
Et les Juges d'Enfer, enfin toute la bande.
Elle représenta l'énormité du cas :
Son fils, sans un bâton, ne pouvait faire un pas :
Nulle peine n'était pour ce crime assez grande :
Le dommage devait être aussi réparé.
Quand on eut bien considéré
L'intérêt du Public, celui de la Partie,
Le résultat (3) enfin de la suprême Cour
Fut de condamner la Folie
A servir de guide à l'Amour.

La source de la fable : "l'Amour et la Folie" est à chercher vraisemblablement dans les "Oeuvres de Louise Labé Lyonnaise" (1555) : "Débat de Folie et d'Amour", ou dans la fable XII du père Commire dans ses "Carmina" (1681).

(1) le fait d'être représenté par un enfant (2) mythologie grecque : Fille de la nuit, elle personnifie la vengeance divine. (3) la décision.

Que faire ?

En août, chaleur et sécheresse mettent encore les plantes à l'épreuve. La canicule n'est pas loin alors qu'au potager foisonnent les légumes arrivant à maturité. Même si c'est le temps des vacances, votre jardin nécessite des soins attentifs :

- Arrosez vos fleurs sans relâche.
- Bouturez les arbustes. Août est la meilleure saison pour ça.
- Espacez les tontes, mais continuez à arroser la pelouse.
- Au potager, arrosez, paillez, semez.
- Au verger, taillez, éclaircissez, greffez.

Pour les fleurs ?

Pour vos vivaces, en août :

- Rabattez les vivaces d'été susceptibles de refleurir : géranium vivace, lupin...
- Divisez les touffes de vivaces âgées.
- Tuteurez les vivaces hautes.
- Arrosez les massifs, le soir de préférence, après avoir biné pour optimiser les arrosages, et **paillez** pour conserver la fraîcheur.

Ensuite :

- Semez des roses trémières en place pour l'année prochaine.
 - Semez en terrine pour le printemps prochain : giroflées, mufliers, myosotis, pâquerettes, pensées.
 - Repiquez en godets les bisannuelles semées en juillet. Plantez (ou divisez) les iris, lys, alysses, aubriètes, campanules, pivoines...
 - Plantez les bulbes d'automne, comme les colchiques et les premiers bulbes de printemps (ail d'ornement, cyclamen, scille).
- N'oubliez pas de :
- Bouturer l'alyse, le fuchsia, l'hortensia, le lin vivace, la lavande, le lis, le muflier, le pensétémon.
 - Marcotter les œillets vivaces. Enfin, avant de partir en vacances, supprimez toutes les fleurs des vivaces, rosiers et arbustes.

Pour les arbres et arbustes d'ornement ?

En août, commencez par tailler les arbustes ayant fini de fleurir (buddléias, céanothes, deut-

zias, escallonias...) et continuez à tailler les haies.

- Binez ensuite le pied des arbustes plantés dans l'année, arrosez copieusement (en particulier les arbustes à floraison estivale et les arbustes plantés dans l'année), puis paillez.

Soignez particulièrement les rosiers :

- Continuez les traitements préventifs (purin de prêle) ou curatifs ; surveillez la rouille et les attaques de pucerons.
- Taillez les rosiers non remontants.
- Encouragez les rosiers remontants à refleurir : supprimez les fleurs fanées, raccourcissez les branches et apportez de l'engrais.
- Bouturez également les conifères, la plupart des arbustes (buddléia, éléagnus, escallonia, lavatère arbustive, lilas, rosiers, skimmia, spirées...) et certaines grimpances (chèvrefeuille, clématite, hortensia grimpant, passiflore...) Enfin, marcotez le rhododendron et les grimpances (bignone, clématites, glycine...)

Pour la pelouse ?

Si vous comptez semer une pelouse en septembre, c'est le moment de préparer le terrain. Pour les pelouses en place :

- Traitez contre les aoûtats.
- Espacez les tontes à une par quinzaine et **tondez haut** (7 cm) afin que la pelouse résiste mieux à la chaleur.
- Arrosez en fonction des besoins : préférez des arrosages copieux 2 à 3 fois par semaine à des arrosages courts et fréquents. Arrosez de préférence le soir.

Note : si les arrosages sont interdits, laissez votre pelouse jaunir sans crainte, elle reverdira dès les premières pluies. Enfin, avant votre départ en vacances, si vous quittez votre maison, faites un apport d'engrais azoté, tondez haut et arrosez copieusement la pelouse.

Pour le potager ?

Au potager en août, **binez régulièrement** pour optimiser les arrosages, **arrosez copieusement** le potager, de préférence

le soir et **paillez** pour conserver la fraîcheur.

Ensuite, chouchoutez votre potager :

- Taillez et pincez les aubergines, tomates, melons et cucurbitacées.
- Buttez les choux d'hiver et les poireaux.
- Traitez préventivement vos légumes avec des purins (prêle, ortie), surveillez l'oïdium.
- Sur les végétaux sensibles, posez des filets contre les alaises et les piérides.

Il est également l'heure de :

- **Semer** : betteraves, carottes, cerfeuil, choux, épinards, fèves, laitues et autres salades, navets, oignons blancs, radis.
- **Planter ou repiquer** : brocolis, choux, poireaux et salades.
- Bouturer le laurier-sauce, le romarin, la sauge et le thym. Marcotter les fraisiers.

En août, ramassez et faites sécher des herbes aromatiques, puis faites vos graines potagères.

À noter : pensez à installer un arrosage automatique avant votre départ en vacances.

Pour le verger

Miam, en août vous pouvez commencer par récolter les cassis, groseilles et framboises,

puis tailler ces arbustes fruitiers non remontants. Ensuite :

- Effectuez une « taille en vert » ou taille d'été sur les cerisiers et les pruniers, et la deuxième taille de l'année sur les abricotiers.
- Éclaircissez les fruits en surnombre (pommes, poires, pêches).
- Étayez les branches alourdies par les fruits, pour leur éviter de se casser.
- Binez le pied des arbres, arrosez et paillez par temps sec. En particulier, arrosez copieusement les fruitiers récemment plantés.
- Protégez vos fruitiers des parasites !
- Installez des pièges à guêpes.

Renouvelez la plaque engluée et la capsule des pièges à phéromone posés en avril. Si de nombreux carpocapses sont piégés, traitez avec un insecticide bio. (Autre méthode : posez des bandes de carton ondulé autour des troncs pour capturer les larves de carpocapses).

- Ramassez et détruisez les fruits malades tombés au sol.
- Poursuivez éventuellement l'ensachage des fruits (poires). Enfin, greffez les abricotiers, pêcheurs, pommiers, poiriers, cognassiers (greffe en écusson).

Message de vigilance chenilles processionnaires

Contact avec la peau : apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons.

Contact avec les yeux : développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).

Contact par inhalation : les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires dues à un bronchospasme

Contact par ingestion : il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.

Toxicité : Les poils urticants se terminent en pointe et portent à leur extrémité de petits crochets. Ils se détachent facilement de la chenille lors d'un contact ou sous l'effet du vent, les promeneurs et les cyclistes peuvent également être affectés

En cas de symptômes consultez un professionnel de santé ou dirigez-vous vers un hôpital.

Comment lutter ? La lutte contre les chenilles processionnaires est une affaire de professionnels. La méthode la plus efficace consiste à brûler et aspirer les chenilles et leurs nids, de préférence tôt dans la saison quand les poils urticants ne sont pas encore développés.

